(N°. 47.) (1827.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Du MERCREDI, 13 *Juin* 1827.

TURQUIE.

Constantinople, 10 *mai.*

D'après des lettres de Smyrne du 4 de ce mois, on s'attend à chaque moment ici à recevoir la nouvelle de la levée du siège de l'Acropolis. On sait que les généraux Church et Gordon se sont joints avec toutes leurs forces disponibles au général grec Karaïskaki, et que leurs corps réunis forment une armée de plus de 10,000 hommes. Déjà ils ont enlevé plusieurs des batteries que le séraskier Reschid-pacha avait fait élever pour foudroyer cette forteresse si vaillamment défendue. Lord Cochrane se trouvait aussi dans le voisinage, et l'on assure qu'il a acheté 40 bâtimens grecs qu'il a aussitôt pourvus de fusées incendiaires et autres moyens de destruction. On ajoute que vers le 15 de ce mois sa flotille sera complètement armée et équipée, et que le lord mettra alors à la voile pour attaquer dans les parages de Tenedos la grande flotte ottomane. En attendant, le capitaine Hastings, qui commande le bâtiment à vapeur la *Persévérance*, est entré dans le port de Volo, où il s'est emparé de six navires turcs chargés de munitions de guerre, et en a brûlé quatre autres. Cette opération, aussi audacieusement entreprise qu'heureusement exécutée, mit l'armée du séraskier près d'Athènes dans une position très-fâcheuse; elle attendait impatiemment l'arrivée de ce convoi. Toutes ces nouvelles défavorables ne font qu'irriter le divan et le sultan même. On dit cependant qu'un Tartare a été expédié ces jours-ci aux Dardanelles, pour porter à la grande flotte l'ordre de ne pas sortir encore de l'Hellespont.

Après la tenue de plusieurs conseils, il a été résolu d'envoyer un message au ministre britannique, M. Stratford-Canning, pour lui demander si la Porte était en guerre avec l'Angleterre, puisque depuis quelque temps les troupes turques n'avaient presque plus de Grecs, mais bien des Anglais à combattre.

Au reste, tout paraît annoncer à Constantinople une crise prochaine, qui amenera sans doute la solution de toutes les questions concernant les affaires de la Grèce.

ANGLETERRE.

Londres, 6 *juin.*

La reine de Wurtemberg est arrivée à Londres; S. M. occupe les appartemens du roi au palais de St-James.

— On se dit confidentiellement dans la cité que des troubles sérieux ont éclaté à Batavia. La lettre qui apporte cette nouvelle porte, dit-on, la date dn 25 février.

(Il est arrivé rarement que les nouvelles venues de Batavia par la voie de Londres n'aient pas été promptement démenties; on doit donc être sur ses gardes pour celle-ci.) *Cour. P.-B.*

FRANCE.

Paris, 6 *juin.*

Le tribunal de Metz vient de juger une affaire assez curieuse.

A l'audience du 2 juin, comparaissait le sieur Billy-Boidard, confiseur à Metz, prévenu « d'avoir exposé à la foire tenue cette année et d'avoir vendu des pains d'épice portant l'empreinte d'une figure grotesque, coiffée d'une calotte, au-dessous de laquelle se trouvent les mots : *Charles X;* d'avoir ainsi voulu livrer au ridicule et au mépris la personne sacrée du roi, fait qualifié par la loi, offense envers la personne du roi et attaque contre la dignité royale, par des emblêmes vendus et mis en vente. »

Un commissaire de police ayant trouvé exposés, sur la boutique du sieur Billy-Boidard, des pains d'épice représentant S. M. Charles X, crut y voir, à cause de leur façon grotesque et d'un trait marqué sur la tête, l'intention de livrer au ridicule la personne du roi; il en fit la remarque au marchand, qui lui répondit que l'on ne pouvait mieux fabriquer des objets d'un prix si médiocre (8 sous la douzaine); et que, pour le trait que l'on regardait comme une calotte, ce n'était qu'une ligne servant à figurer les cheveux ou une couronne. Le marchand offrit aussitôt de les retirer, ce qu'il fit. Néanmoins, on procéda à la saisie de quelques-uns de ces bustes et du moule qui servait à les confectionner, et une information eut lieu. Billy-Boidard fut interrogé, et expliqua, en offrant de le prouver, que le buste au-dessous duquel étaient écrits les mots *Charles X*, représentait jadis Louis XVIII; qu'à la mort de ce prince, il n'avait fait que substituer un nom à l'autre; que, depuis six ans, il avait vendu sans être inquiété ces bustes faits dans le même moule; que si la ligne qui sépare le haut de la tête du reste de la figure paraît nouvelle, c'est qu'elle a été ressoudée telle qu'elle existait auparavant.

Sur ces explications, la chambre du conseil rendit une ordonnance par laquelle elle déclarait qu'il n'y avait lieu à suivre; mais sur l'opposition de M. le procureur du roi, la chambre des mises en accusation renvoya le prévenu devant le tribunal correctionnel de Metz.

Après l'appel de la cause, M. Pécheur, substitut, expose les faits qui ont donné lieu à la procédure, et sur l'avis donné dans une lettre par M. le procureur-général, que les débats peuvent être contraires à l'ordre et à la morale publique, prend des conclusions tendantes à ce que le tribunal ordonne le huis-clos. Après cinq minutes de délibération, le tribunal, contrairement à ces conclusions, ordonne que les débats seront publics.

Plusieurs témoins attestent avoir vendu, depuis six ans, des bustes absolument semblables à ceux qui sont déposés sous les yeux du tribunal, à la seule différence des noms, et affirment que jamais ils n'ont cru ces pains d'épice attentatoires à la dignité royale. Un d'eux, qui demeure à Sarreguemines, déclare n'avoir jamais eu à reprocher à ces bustes que d'avoir le cou trop faible, parce qu'ils se le cassaient en route.

Tous les ouvriers qui ont confectionné ou réparé le moule incriminé, ainsi que les autres moules du sieur Billy-Boidard, produits comme pièces de comparaison, déclarent avoir travaillé à ces moules, sans que jamais le prévenu eût donné ni renseignemens ni modèles; l'auteur du moule incriminé se vante même, avec une certaine vanité, d'avoir inventé la ligne qui sépare la tête du visage pour figurer les cheveux.

Ainsi tombait la prévention dirigée contre Billy-Boidard. Me Charpentier a exposé en peu de mots la défense du prévenu; il possédait, parmi les pièces de son dossier, des bustes en pain d'épice représentant Bonaparte, de la façon de Billy-Boidard, et aussi grotesquement confectionnés, qu'il destinait à être opposés au ministère public.

Mais M. l'avocat du roi, loin de soutenir la prévention, a au contraire déclaré qu'il voyait avec plaisir les intentions du prévenu justifiées, et a conclu à l'acquittement.

Le tribunal a prononcé aussitôt conformément à ces conclusions, et renvoyé le prévenu de la plainte.

Plusieurs des avocats présens à l'audience ont quitté la salle en mangeant des pains d'épice incriminés.

Du 7. — On écrit de Marseille, 31 mai : Outre les bâtimens sortis de Toulon pour l'expédition d'Alger, on arme dans ce port, des vaisseaux et des frégates de premier rang. On leur donnera pour un an de vivres. On lève, dans le cinquième ar-